

« LES FOULEES BONNIEROISES »

REGLEMENT 2023

Article 1- Organisation

L'évènement « Les Foulées Bonniéroises » est organisé par l'association Eco Actif en partenariat avec la commune de Bonnières s/ Seine.

Géographiquement cet événement aura lieu sur la commune de Bonnières sur Seine.

Article 2- Déroulement de la course

Les Foulées Bonniéroises se dérouleront le samedi 14 octobre 2023

Sont prévues :

Au départ de la Place de la Libération à Bonnière s/ Seine

- A 10h00 une course de 5 km et de 16 km (départ de la Place de la Libération)
- A 10h50 une course de 1 km (départ de la Place de la Libération)
- A 11h00 une course de 500 m (départ de la Place de la Libération)

Une signalétique (rubalise et fléchage) sera présente sur le parcours ainsi que des signaleurs pour vous guider.

Le chronométrage sera assuré par la société ADEO CHRONO via des puces électroniques accrochées aux dossards qui devront être restituées dès l'arrivée des participants.

Article 3- Inscriptions

Toute inscription sera conditionnée

- Soit d'une licence en cours de validité à la date de la manifestation
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an à la date de l'évènement
- Une autorisation parentale devra être remise pour les mineurs

Les inscriptions se feront soit en ligne sur le site Adeorun.com, à partir du 22 avril 2023 jusqu'au 11 octobre 2023 à 23h00.

Les inscriptions pourront être également prises sur place à partir de 08h30 le jour de l'évènement soit le samedi 14 octobre 2023 et ce jusqu'à 30 mn avant la course choisie.

Les frais d'inscriptions seront de

- Parcours enfants : Gratuit
- Course 16 km : 14 € en ligne / 16 € sur place
- Course 5 km : 8 € en ligne / 10 € sur place

Article 4- Engagement

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription sera autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement pour toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants et des bénévoles encadrant les courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 5- Dossards

Les dossards seront à retirer à partir de 08h30 le jour de l'évènement (14.10.2023) sur le site de l'organisation de cet évènement, à Bonnières s/ Seine (Place de la Libération).

Le dossard devra être fixé devant. Une puce électronique sera intégrée au dossard et devra être impérativement restituée lors de l'arrivée.

En cas d'abandon, il est IMPERATIF de ne pas passer sous l'arche de chronométreur et de restituer la puce fixée au dossard.

Article 6-Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés personnellement ou par l'assurance liée à leur licence sportive.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol ou de perte de biens personnels.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à cet évènement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 7- Sécurité

La course sera ouverte par un véhicule ou vélo et la ville fera l'objet d'une fermeture à la circulation lors du passage des coureurs. Les véhicules, motorisés ou non, seront interdits à l'accompagnement des participants. Seuls sont autorisés les véhicules qui ouvrent et ferment la course.

Le parcours est protégé par des signaleurs qui seront en liaison avec le PC course. Les secouristes seront en droit d'intervenir et mettre hors de course tout participant(e-s) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Les participants courent sous leur propre responsabilité et doivent se conformer au circuit balisé pour cet événement.

Ne présumez pas de vos forces participer à la course qui vous correspond !

Article 8- Ravitaillement

Pour la course des 16km, un poste de ravitaillement en eau+nourriture est prévu à mi-parcours situé à Bonnières s/ Seine (Km 7.5).

Article 9-Respect de l'environnement

La nature nous accepte, respectez là ! Chaque participant s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le circuit et ses abords. Ne pas jeter vos détritrus au sol, ramenez-les avec vous, des poubelles seront à votre disposition sur Bonnières s/ Seine et au poste de ravitaillement mi-parcours.

Article 10-Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve sur laquelle ils pourront apparaître sous n'importe quel format et sans limite de temps pour les diverses communications de l'épreuve.

Article 11- Engagement des coureurs

Les coureurs ont pris connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.